

DÉCISION DU MAIRE N°2026-26
PRISE PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet : Validation de devis pour l'aménagement d'un parking en revêtement perméable et du parvis du cimetière de Liergues pour la somme totale de 71 940,55 € HT.

Le Maire de la commune de Porte des Pierres Dorées (Rhône),

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°2026_31 du Conseil Municipal en date du 02 avril 2026 donnant délégation au Maire ;

Vu la délibération n°2026_64 du Conseil Municipal en date du 30 avril 2026 relative à l'approbation du budget primitif du budget principal pour l'exercice 2026 ;

Considérant la volonté d'aménager le parking situé devant le parc paysager de Liergues avec un revêtement perméable engazonné ainsi que le parvis du cimetière de Liergues ;

Considérant la consultation effectuée auprès de l'entreprise THIVENT.

DECIDE

ARTICLE 1 : D'approuver le devis du 19/03/2026 proposé par l'entreprise THIVENT, pour la somme totale de 71 940,55 € HT.

ARTICLE 2 : De signer tous les documents relatifs à ce dossier.

ARTICLE 3 : De préciser que la présente décision sera inscrite au registre des délibérations. Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente décision par l'accomplissement des formalités de contrôle de légalité.

Porte des Pierres dorées, le mercredi 3 juin 2026

Bertrand LEROY
Maire de Porte des Pierres Dorées

